



BP 50166  
76204 DIEPPE CEDEX  
Tel : 02 32 90 20 25

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

### Compte rendu sommaire du Conseil communautaire du 19 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf mars à dix-huit heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué le treize mars deux mil dix-neuf, s'est réuni en la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOULIER.

Présents : Patrick BOULIER, Nicolas LANGLOIS, Gill GERYL, François LEFEBVRE, Bruno BIENAIME, Daniel LEFEBVRE, Guy SENEAL, Frédéric WEISZ, Annie PIMONT, Jean-Claude GROUT, Emmanuelle CARU-CHARRETON, Christophe LOUCHEL, Maryline FOURNIER, Michel MENAGER, Patricia RIDEL, Marie-Luce BUICHE, Frédéric ELOY, Sabine AUDIGOU (jusqu'à la question n°14), Patrick CAREL, Marie-Catherine GAILLARD, Joël MENARD, Elodie ANGER, André GAUTIER (jusqu'à la question n°14), Bernard BREBION, Sandra JEANVOINE, Véronique MPANDOU, Bernard MACHEMEHL, Odile VILLARD, Claude PETITEVILLE, Lionel AVISSE.

Absents : Lucien LECANU (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), Isabelle DUBUFRESNIL, Marie-Laure DUFOUR, Sébastien JUMEL (donne procuration à Patricia RIDEL), Sabine AUDIGOU (à partir de la question n°15 ; donne procuration à François LEFEBVRE), Florent BUSSY (donne procuration à Frédéric WEISZ), Paquita CLAPISSON (donne procuration à Marie-Catherine GAILLARD), Jolanta AVRIL (donne procuration à Frédéric ELOY), Isabelle BOUVIER-LAFOSSÉ (donne procuration à Marie-Luce BUICHE), André GAUTIER (à partir de la question n°15), Jean BAZIN, Annie OUVRY, Virginie LEVASSEUR, Jean-Jacques BRUMENT, Christine GODEFROY, Imelda VANDECANDELAERE, Bérénice AMOURETTE, René DESPREZ, Claude FERCHAL, Franck SOTTOU.

Secrétaire de séance : Bernard BREBION.

- ⇒ **Monsieur Bernard BREBION, désigné secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.**
- ⇒ **Approbation à l'unanimité du compte rendu des décisions prises par le Président.**
- ⇒ **Approbation à l'unanimité du PV du Conseil communautaire du 27 septembre 2018.**
- ⇒ **DÉLIBÉRATIONS :**

- **FINANCES**

#### **19-03-19/01 – Budget principal et budgets annexes de Dieppe Maritime – Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2019**

##### **Rapporteur : M. le Président**

Il a été pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2019 du budget principal et des budgets annexes et de l'existence du rapport d'orientations budgétaires sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes.

Il a été décidé d'adopter, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. Bernard BREBION et Mme Sandra JEANVOINE ; M. André GAUTIER ne prenant pas part au vote), les orientations budgétaires 2019 sur la base du rapport d'orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes.

- **INSTANCES**

**19-03-19/02 – Approbation des statuts du Syndicat du Bassin Versant de l'Arques et désignation des représentants de Dieppe-Maritime**

**Rapporteur : M. Frédéric WEISZ**

Il a été approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés (André GAUTIER ne prenant pas part au vote), la modification statutaire proposée par le Syndicat du Bassin Versant de l'Arques incluant la modification de l'extension du périmètre sur la partie du territoire concerné de la Ville de Dieppe.

Les représentants de Dieppe-Maritime suivants ont été désignés :

- Titulaires :
  - ANCOURT : Franck MANGARD,
  - ARQUES LA BATAILLE : Guy SENEAL, Dominique PAUL,
  - AUBERMESNIL-BEAUMAIS : Isabelle DUBUFRESNIL,
  - DIEPPE : Nicolas LANGLOIS, Frédéric WEISZ, François LEEBVRE,
  - GREGES : Daniel LEFEVRE,
  - MARTIGNY : Bruno BIENAIME,
  - MARTIN-EGLISE : Gill GERYL, Alain MARATRAT,
  - ROUXMESNIL-BOUTEILLES : Jean-Claude GROUT,
  - SAINT-AUBIN-SUR-SCIE : Frédéric CANTO,
- Suppléants :
  - ARQUES-LA-BATAILLE : Claude THOMAS,
  - DIEPPE : Sébastien JUMEL, Patricia RIDEL,
  - MARTIN-EGLISE : Françoise DEMONCHY,
  - ROUXMESNIL-BOUTEILLES : Pascal LEGOIS.

**19-03-19/03 – Désignation des délégués de Dieppe-Maritime au Comité du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique (SMN)**

**Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé de désigner, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. André GAUTIER ne prenant pas part au vote), M. François LEFEBVRE, comme délégué titulaire et M. Gill GERYL, comme délégué suppléant au Comité du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique.

**19-03-19/04 – Application du droit des sols – Remboursement par Dieppe-Maritime aux communes non suivies par l'Etat d'une partie des frais engagés en 2019**

**Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'acter le principe d'un remboursement par Dieppe-Maritime aux communes non suivies par l'Etat d'une partie des frais engagés pour l'application du droit des sols à hauteur de 1€ par habitant, soit un total de 17 061 €.

- **ACTION SOCIALE ET SANTE**

**19-03-19/05 – Déclaration d'intérêt communautaire – Contrat local de santé et participation à l'animation du réseau local de promotion de la santé**

**Rapporteur : Mme Marie-Luce BUICHE**

Il a été décidé, à l'unanimité :

- de rendre compétente l'Agglomération Dieppe-Maritime sur l'Action Sociale en définissant d'Intérêt Communautaire l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat Local de Santé sur l'ensemble du

territoire de l'Agglomération avec l'ensemble des partenaires locaux et régionaux de la Santé et la participation à l'animation du Réseau Territorial de Promotion de la Santé,

- de participer au financement du Contrat Local de Santé et à l'animation du Réseau Local de Promotion de la santé, sous réserve de disponibilités budgétaires sur les exercices suivants,
- d'autoriser M. le Président à signer l'ensemble des actes administratifs se rapportant au champ de compétence « Action Sociale d'Intérêt Communautaire »,
- que la délibération sera notifiée aux communes membres qui auront à délibérer dans un délai de trois mois à compter de la notification pour se prononcer sur cette prise de compétence.

- **AMÉNAGEMENT**

**19-03-19/06 – Convention de mise à disposition de la parcelle cadastrée AV 279 située sur la commune de Dieppe**

**Rapporteur : M. François LEFEBVRE**

Il a été approuvé, à l'unanimité, la mise à disposition à titre gracieux, à la société ALPINE, d'une partie de la parcelle AV 279, soit 4 119 m<sup>2</sup>. En contrepartie, la société ALPINE s'engage à planter les essences indiquées dans la convention et à l'entretenir.

**19-03-19/07 – Convention de servitude de passage de canalisation d'eaux usées en la forme administrative au profit de M. et Mme Lefez – ZAE Douxmesnil à Offranville**

**Rapporteur : M. François LEFEBVRE**

Il a été approuvé, à l'unanimité, la signature d'une convention de servitude de passage de canalisation d'eaux usées en la forme administrative sur la parcelle AL 288, d'une superficie de 987 m<sup>2</sup>, sur la ZAE Douxmesnil à Offranville. M. Gill GERYL, Vice-président en charge du développement économique, a été désigné pour représenter Dieppe-Maritime à la signature de l'acte.

**19-03-19/08 – Fonds de concours – Mise aux normes de la main courante du terrain de football de Touville-sur-Arques**

**Rapporteur : M. François LEFEBVRE**

Il a été accordé, à l'unanimité, un fonds de concours à la commune de Tourville-sur-Arques pour la mise aux normes de la main courante du stade municipal de Miromesnil, soit un montant maximum de 11 537,29 €.

Monsieur le Président, ou son représentant, a été autorisé à signer tout document afférent.

**19-03-19/09 – Portage foncier de l'ex-CPAM « bâtiment Clémenceau » à Dieppe**

**Rapporteur : M. François LEFEBVRE**

Il a été accepté, à l'unanimité, le portage foncier du bâtiment « ex-CPAM » par l'EPF Normandie au profit de Dieppe-Maritime.

Monsieur le Président a été autorisé à signer tout document afférent.

**19-03-19/10 – Transfert de propriété au profit de Dieppe-Maritime des parcelles de la SEMAD situées sur la Zone d'Activités EUROCHANNEL Est**

**Rapporteur : M. Gill GERYL**

Il a été décidé, à l'unanimité, que l'acte de transfert de propriété des parcelles ci-dessous énoncées sera rédigé en la forme administrative et de désigner M. Gill GERYL pour représenter Dieppe-Maritime à la signature de cet acte authentique de transfert de propriété des parcelles de terrain :

- Sur la commune de Martin-Eglise :
  - la parcelle cadastrée ZA 72 pour une superficie de 62 m<sup>2</sup>,

- la parcelle cadastrée ZA 83 pour une superficie de 255 m<sup>2</sup>,
  - la parcelle cadastrée ZA 86 pour une superficie de 1 584 m<sup>2</sup>,
  - la parcelle cadastrée ZA 98 pour une superficie de 586 m<sup>2</sup>,
  - la parcelle cadastrée ZA 102 pour une superficie de 25 m<sup>2</sup>,
  - la parcelle cadastrée ZA 104 pour une superficie de 798 m<sup>2</sup>.
- Sur la commune de Dieppe :
    - la parcelle cadastrée 466 ZB 134 pour une superficie de 51 m<sup>2</sup>,
    - la parcelle cadastrée 466 ZB 207 pour une superficie de 192 m<sup>2</sup>,
    - la parcelle cadastrée 466 ZB 233 pour une superficie de 715 m<sup>2</sup>,
    - la parcelle cadastrée 466 ZB 234 pour une superficie de 860 m<sup>2</sup>,
    - la parcelle cadastrée 466 ZB 235 pour une superficie de 189 m<sup>2</sup>.

**19-03-19/11 – Transfert de propriété au profit de Dieppe-Maritime des parcelles de la SEMAD situées sur la Zone d'Activités EUROCHANNEL Ouest**

**Rapporteur : M. Gill GERYL**

Il a été décidé, à l'unanimité :

- d'approuver les corrections apportées à la désignation des parcelles suivantes à acquérir :
  - *Sur la commune de Martin-Eglise :*
    - *la parcelle cadastrée ZA 128 pour une superficie de 69 m<sup>2</sup>,*
    - *la parcelle cadastrée ZA 134 pour une superficie de 108 m<sup>2</sup>,*
    - *la parcelle cadastrée ZA 135 pour une superficie de 606 m<sup>2</sup>,*
    - *la parcelle cadastrée ZA 136 pour une superficie de 811 m<sup>2</sup>,*
    - *la parcelle cadastrée ZA 137 pour une superficie de 2 629 m<sup>2</sup>,*
    - *la parcelle cadastrée ZA 138 pour une superficie de 7 301 m<sup>2</sup>,*
    - *la parcelle cadastrée ZA 145 pour une superficie de 2 590 m<sup>2</sup>,*
    - *la parcelle cadastrée ZA 148 pour une superficie de 1 443 m<sup>2</sup>,*
    - *la parcelle cadastrée ZA 149 pour une superficie de 340 m<sup>2</sup>,*
    - *la parcelle cadastrée ZA 150 pour une superficie de 7 562 m<sup>2</sup>,*
    - *la parcelle cadastrée ZA 155 pour une superficie de 35 m<sup>2</sup>,*
    - *la parcelle cadastrée ZA 166 pour une superficie de 10 942 m<sup>2</sup>.*
  - *Sur la commune de Dieppe :*
    - *la parcelle cadastrée 466 AI 617 pour une superficie de 4 529 m<sup>2</sup>,*
    - *la parcelle cadastrée 466 AI 618 pour une superficie de 630 m<sup>2</sup>,*
    - *la parcelle cadastrée 466 AI 619 pour une superficie de 739 m<sup>2</sup>,*
    - *la parcelle cadastrée 466 AI 620 pour une superficie de 112 m<sup>2</sup>,*
    - *la parcelle cadastrée 466 AI 621 pour une superficie de 510 m<sup>2</sup>,*
    - *la parcelle cadastrée 466 AI 622 pour une superficie de 699 m<sup>2</sup>.*
- que l'acte de transfert de propriété des parcelles ci-dessus énoncées soit rédigé en la forme d'un acte notarié et que les frais inhérents à la cession seront imputés sur le budget de Dieppe-Maritime,
- d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du Développement Economique à signer l'acte à intervenir.

**19-03-19/12 – Acquisition d'une parcelle cadastrée section ZB n° 7 à Martin-Eglise – Secteur Eurochannel III**

**Rapporteur : M. François LEFEBVRE**

Il a été décidé, à l'unanimité, de déclarer la candidature de Dieppe-Maritime à l'acquisition du bien cadastré section ZB n°7 à Martin-Eglise.

Monsieur le Président a été autorisé à signer tout document afférent à cette candidature à l'acquisition de ce bien si la candidature de Dieppe-Maritime est retenue par le Comité Technique Départemental de la SAFER.

**19-03-19/13 – Formalisation du Procès-Verbal de transfert de la zone d'activité économique Bréauté à Dieppe**

**Rapporteur : M. François LEFEBVRE**

Il a été acté, à l'unanimité, l'emprise modifiée de la zone d'activités de Bréauté.

Monsieur le Président a été autorisé à signer le procès-verbal de transfert des voies infra zone de la ZA de Bréauté.

**19-03-19/14 – Programmation 2019 des logements locatifs sociaux**

**Rapporteur : M. François LEFEBVRE**

Il a été approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M. Bernard BREBION), la programmation 2019 de construction de logements locatifs sociaux comme suit :

Bailleurs	Commune	PLS	PLUS	PLAI	TOTAL
M. Cheval	Dieppe - 6 et 6bis rue Pecquet - PLS privés	8			8
SODINEUF	DIEPPE - BIOMARINE 1	10	14	6	30
<b>TOTAL</b>		<b>18</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>38</b>

Monsieur le Président ou le Vice-président en charge de l'Habitat a été autorisé à signer les décisions d'attribution des aides de l'Etat après instruction par les services de l'Etat/DDTM des dossiers techniques et financiers adressés par les bailleurs ainsi qu'à procéder à la liquidation et au mandatement des aides ainsi attribuées.

- **SPORT**

**19-03-19/15 – Autorisation de solliciter les financements Région et Département pour la réfection du terrain synthétique et du terrain d'honneur**

**Rapporteur : M. Jean Claude GROUT**

Monsieur le Président a été autorisé, à l'unanimité, à solliciter auprès de la Région Normandie et auprès du Département de la Seine Maritime, les financements inscrits dans la fiche n° 11 du contrat de territoire et à conduire toutes les procédures nécessaires et à signer tous les documents à intervenir.

- **STATION NAUTIQUE**

**19-03-19/16 – Versement des subventions d'investissement pour la station nautique – Répartition des dépenses de fonctionnement entre les membres de l'entente**

**Rapporteur : M. le Président**

Il a été approuvé, à l'unanimité, le plan général des actions de la station nautique pour la période 2018/2019 et son budget prévisionnel 2019, ainsi que l'attribution de subventions d'investissements aux associations.

**19-03-19/17 – Jardin des mers 2019 – Attribution d'une subvention à l'ESTRAN-Cité de la Mer**

**Rapporteur : M. le Président**

Il a été approuvé, à l'unanimité, le versement à l'ESTRAN-Cité de la Mer d'une aide financière d'un montant maximum de 8 000 € pour l'ouverture et l'animation du jardin des mers entre le 15 juillet et le 16 août 2019.

• **OFFICE DE TOURISME DIEPPE-MARITIME**

**19-03-19/18 – Tarification des encarts publicitaires du journal de l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime « Escapades »**

**Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé, à l'unanimité, de fixer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 les tarifs des encarts publicitaires du journal de l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime « Escapades » tels qu'indiqués ci-dessous :

<b>Journal Escapades</b>			
<u>Périodicité</u> Trimestrielle	<u>Tirage</u>	<u>Encarts</u> <u>à commercialiser par</u> <u>numéro au maximum</u> <u>(en fonction des</u> <u>espaces disponibles)</u>	<u>Prix proposés</u>
Janvier/mars	3 000 exemplaires	2ème de couverture + 5 pages intérieures	2ème couv (1 page) : 450 € HT 1 page intérieure : 250 € HT 2ème couv (1/2 page) : 200 € HT 1/2 page intérieure : 100 € HT
Avril/juin	4 000 exemplaires	2ème de couverture + 5 pages intérieures	2ème couv (1 page) : 500 € HT 1 page intérieure : 300 € HT 2ème couv (1/2 page) : 250 € HT 1/2 page intérieure : 150 € HT
Juillet/septembre	6 000 exemplaires	2ème de couverture + 5 pages intérieures	2ème couv (1 page) : 600 € HT 1 page intérieure : 400 € HT 2ème couv (1/2 page) : 300 € HT 1/2 page intérieure : 200 € HT
Octobre/décembre	3 000 exemplaires	2ème de couverture + 5 pages intérieures	2ème couv (1 page) : 450 € HT 1 page intérieure : 250 € HT 2ème couv (1/2 page) : 200 € HT 1/2 page intérieure : 100 € HT

• **CYCLE DE L'EAU**

**19-03-19/19 – Rétrocession dans le patrimoine de la collectivité – Lotissement DE LADOUCETTE – le Bout du Tô, rue Paul Cézanne – OFFRANVILLE**

**Rapporteur : Mme Annie PIMONT**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à la rétrocession des ouvrages d'eau potable, d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales du lotissement situé le Bout du Tô, rue Paul Cézanne à Offranville.

Monsieur le Président a été autorisé à conduire toutes les procédures et à signer toutes les conventions à intervenir.

**19-03-19/20 – ASSAINISSEMENT – Convention de travaux d'aménagement, de restauration et d'entretien des berges de cours d'eau sur les cours d'eau du bassin versant de l'Arques avec le Syndicat du Bassin Versant de l'Arques**

**Rapporteur : Mme Annie PIMONT**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à la proposition du Syndicat de Bassin Versant de l'Arques pour la réalisation des travaux de plantation sur les berges de l'Arques de la station d'épuration de Dieppe.

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention à intervenir.

- **AFFAIRES CULTURELLES**

**19-03-19/21 – Dieppe Scène Nationale – Convention locale d'éducation artistique et culturelle (CLEAC) 2019/2021 – Attribution d'une subvention**

**Rapporteur : M. Guy SENEAL**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'accorder à l'association DSN – Dieppe Scène Nationale une subvention de 40 000 € afin de mettre en place le dispositif de Résidence Triennale Territoriale 2019-2021.

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention 2019-2021 à intervenir entre DSN et Dieppe-Maritime destinée à fixer les modalités de versement de la subvention.

**19-03-19/22 – ASSOCIATION CINE-DEEP – Festival du Film Canadien de Dieppe – Edition 2019 – Attribution d'une subvention**

**Rapporteur : M. Guy SENEAL**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 5 000 € maximum à l'association CINE-DEEP pour l'organisation de l'édition 2019 du Festival du Film Canadien de Dieppe.

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention fixant les modalités d'attribution de l'aide financière actée et tout autre document y afférent.

- **DÉCHETS MÉNAGERS**

**19-03-19/23 – Candidature de Dieppe-Maritime à l'Appel à Projet 2019 « Prévention et réduction du gaspillage alimentaire en Normandie »**

**Rapporteur : M. Frédéric WEISZ**

Il a été décidé, à l'unanimité, de répondre favorablement à l'appel à projet 2019 « Prévention et réduction du gaspillage alimentaire en Normandie » lancé par l'ADEME Normandie, la DRAAF et la DREAL.

M. le Président a été autorisé à signer tous les documents à intervenir.

- **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**19-03-19/24 – Convention Financière Triennale Dieppe-Maritime/ATMO Normandie 2019-2020-2021**

**Rapporteur : M. Frédéric WEISZ**

Monsieur le Président a été autorisé, à l'unanimité, à signer la nouvelle convention triennale avec ATMO-Normandie pour les années 2019-2020-2021 à intervenir et le programme s'y réfère dans le respect du Plan Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRsQA).

Il a été décidé de prévoir pendant ces 3 années un financement de 10 800 € annuel de participation financière de Dieppe-Maritime au budget de cette association.

### **19-03-19/25 – Maison de la Rénovation -- Nouveau montage financier – Sollicitation des Fonds européens (FEDER)**

**Rapporteur : M. Frédéric WEISZ**

Il a été décidé, à l'unanimité, de solliciter une aide du FEDER pouvant atteindre 100 000 € pour la Maison de la Rénovation (dispositif EIE et SRE) à la place des 34 619 € validé par la commission permanente du 26 juillet 2016.

Il a été demandé une confirmation écrite à l'ADEME de l'application des modalités d'octroi de la subvention retenue dans le cadre de l'AMI pour lequel Dieppe-Maritime a été lauréate, suivant les mêmes principes.

M. le Président a été autorisé à signer tous les documents à intervenir pour le bon déroulement du projet.

#### **• ENVIRONNEMENT**

### **19-03-19/26 – Convention de partenariat triennal 2019-2021 – ESTRAN Cité de la Mer / Dieppe-Maritime**

**Rapporteur : M. Frédéric WEISZ**

Il a été décidé, à l'unanimité :

- d'approuver la mise en œuvre d'un nouveau partenariat cadre triennal pour les années 2019, 2020 et 2021 avec l'association ESTRAN dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie Territorial,
- d'autoriser Monsieur le Président à conventionner avec l'association ESTRAN et à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce partenariat,
- d'autoriser le versement d'une subvention de 43 850 € pour l'année 2019, de 44 730 € pour l'année 2020 et de 45 620 € pour l'année 2021,
- d'inscrire cette subvention au budget environnement pour les années 2019, 2020 et 2021.

### **19-03-19/27 – Mutualisation des conventions d'accompagnement technique du Conservatoire d'espaces naturels Normandie-Seine entre Dieppe-Maritime et la Ville de Dieppe**

**Rapporteur : M. Frédéric WEISZ**

Il a été approuvé, à l'unanimité, la volonté commune de Dieppe-Maritime et de la Ville de Dieppe de mutualiser les travaux réalisés et engagés par Dieppe-Maritime et la Ville de Dieppe sur la Trame Verte et Bleue.

Monsieur le Président a été autorisé à conventionner avec la Ville de Dieppe et le CenNS et à signer la convention cadre unique d'accompagnement territorial 2019-2022 et les conventions d'application qui l'accompagnent avec le Conservatoire d'espaces naturels Normandie-Seine et tout autre document à intervenir dans le cadre du partenariat cadre pour les années 2019 à 2022.

#### **• RELATIONS HUMAINES**

### **19-03-19/28 – Modification du tableau des effectifs**

**Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé, à l'unanimité :

- D'approuver la création d'un poste contractuel de Gestionnaire de la Commande Publique suivant les dispositions de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour une durée de trois ans maximums, pour le poste de Gestionnaire de la Commande Publique contractuel et de fixer la rémunération à l'indice brut 478 – indice majoré 415 du grade de Rédacteur, le supplément familial de traitement, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante,



- D’approuver la création d’un poste contractuel de Directeur du service « Transports et Mobilités » suivant les dispositions de l’article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- D’autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée sur le fondement de l’article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour une durée de trois ans maximum, pour le poste de Directeur contractuel et de fixer la rémunération à l’indice brut 640 – indice majoré 535 du grade d’Ingénieur, le supplément familial de traitement, les primes et indemnités instituées par l’assemblée délibérante,
- D’approuver la création de quatre postes supplémentaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d’activité et répartis respectivement entre le service « prévention et gestion des déchets » et le services administratifs et techniques,
- D’autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée des agents recrutés suivants les dispositions de l’article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée techniques dont la rémunération est fixée à l’indice 325,
- D’approuver la création d’un poste d’adjoint technique territorial pour le service « Prévention et gestion des déchets »,
- D’approuver le renouvellement du contrat de l’agent en charge de la mission autour du PLPDMA et de l’accompagnement par l’AMO pour une durée d’un an supplémentaire,
- D’autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée suivant les dispositions de l’article 3-3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et dont la rémunération est fixée à l’indice majoré 519,
- D’approuver la transformation du poste d’assistant socio-éducatif de catégorie B en catégorie A suivant le décret n°2017-901 du 9 mai 2017,
- D’autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée suivant les dispositions de l’article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée dont la rémunération est fixée à l’indice majoré 406, pour une durée maximum de trois ans,
- D’approuver la révision de l’indice de rémunération actuellement fixé à 321 pour les saisonniers par l’indice 326,
- D’inscrire respectivement les crédits nécessaires respectivement au budget principal, au budget des déchets ménagers et au budget Transports de Dieppe-Maritime.

### **19-03-19/29 – Convention de mutualisation dans le cadre de l’emploi partagé d’assistante de Direction du Directeur Général des Services**

#### **Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé, à l’unanimité :

- d’accepter la mise à disposition de l’assistante de Direction du Directeur Général des Services de la Ville de Dieppe à raison de 30% de son temps de travail,
- d’approuver la convention de mutualisation dans le cadre de l’emploi partagé d’assistante de Direction du Directeur Général des Services dans les conditions de mise en œuvre, tant financière que fonctionnelle de cette nouvelle organisation,

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention à venir.

### **19-03-19/30 – Composition du Comité Technique – Modification**

#### **Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé, à l'unanimité, de modifier la composition du collège des représentants de l'établissement au comité technique de Dieppe-Maritime comme suit :

- 5 représentants de l'établissement, désignés par l'autorité territoriale (voix consultative) : le Président de Dieppe-maritime, un membre du conseil communautaire de Dieppe-maritime, le Directeur Général des Services, le Directeur Général Adjoint et le Responsable des Ressources Humaines et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

### **19-03-19/31 – Composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) – Modification**

#### **Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé, à l'unanimité, de modifier la composition du collège des représentants de l'établissement Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de Dieppe-Maritime comme suit :

- 5 représentants de l'établissement, désignés par l'autorité territoriale (voix consultative) : le Président de Dieppe-maritime, un membre du conseil communautaire de Dieppe-maritime, le Directeur Général des Services, le Directeur Général Adjoint et le Responsable des Ressources Humaines et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

### **19-03-19/32 – Motion en faveur de la consolidation de la ligne ferroviaire Dieppe Rouen Paris**

#### **Rapporteur : M. le Président**

Il a été adopté, à l'unanimité, la motion en faveur de la consolidation de la ligne ferroviaire Dieppe-Rouen-Paris.



**Le Président,**

**Patrick BOULIER**

⇒ **L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 20h51.**

Affiché le 26/03/2019